



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (Ce formulaire n'est pas la dérogation mineure)

IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE		
ADRESSE :	LOT :	MATRICULE :
<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> REQUÉRANT* (SI AUTRE QUE PROPRIÉTAIRE)	
NOM :	NOM :	
ADRESSE :	ADRESSE :	
TÉL. RÉSIDENCE :	TÉL. RÉSIDENCE :	
TÉL. TRAVAIL :	TÉL. TRAVAIL :	
TÉL. MOBILE :	TÉL. MOBILE :	
COURRIEL :	COURRIEL :	
*UNE PROCURATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE SI LE REQUÉRANT N'EST PAS PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE VISÉ		

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
USAGE PROJÉTÉ DU TERRAIN :	CETTE DEMANDE AFFECTE UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE SUIVANTE :
<input type="checkbox"/> RÉSIDENTIEL	<input type="checkbox"/> ZONAGE
<input type="checkbox"/> COMMERCIAL	<input type="checkbox"/> LOTISSEMENT
<input type="checkbox"/> INDUSTRIEL	
<input type="checkbox"/> INSTITUTIONNEL/ PUBLIC	
<input type="checkbox"/> AGRICOLE	
<input type="checkbox"/> MIXTE (COMMERCIAL/RÉSIDENTIEL)	
NATURE DE LA DEMANDE :	
EXPLIQUEZ PRÉCISÉMENT ET EN DÉTAILS QUEL EST L'ÉLÉMENT DU PROJET QUI NE PEUT PAS RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE. JOIGNEZ À CETTE DEMANDE TOUS LES PLANS ET DOCUMENTS FACILITANT LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE ET DE VOTRE PROJET.	

RAISONS DE LA DEMANDE :

EXPLIQUEZ EN DÉTAILS POURQUOI L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE OU DE LOTISSEMENT CAUSE UN PRÉJUDICE SÉRIEUX AU DEMANDEUR. SI NÉCESSAIRE, JOIGNEZ À CETTE DEMANDE TOUS LES PLANS ET DOCUMENTS FACILITANT LA COMPRÉHENSION DES RAISONS DE CETTE DEMANDE.

SIGNATURE

Je déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et complets. Je comprends que les frais d'études doivent être payés lors du dépôt de la demande et qu'ils sont non remboursables, peu importe la nature de la décision du Conseil municipal à cet égard.

SIGNATURE

DATE

N.B. Les demandes de dérogation aux dispositions relatives aux usages et à la densité d'occupation du sol ne sont pas admissibles, ni celles concernant les dispositions ayant trait à la compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Plusieurs semaines sont nécessaires avant qu'une décision ne soit rendue puisque que c'est le Conseil municipal qui doit statuer sur la demande de dérogation mineure, et qu'un avis public doit être publié au moins 15 jours avant la tenue de la séance au cours de laquelle la demande sera étudiée, tel que prévu à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*. L'approbation éventuelle d'une dérogation mineure ne vous libère aucunement de la nécessité d'obtenir par la suite un permis ou un certificat lié à votre projet. Il est donc fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.